AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2020-0266.

Cette session qui sera publique ou à huis clos, se tiendra le 18 septembre 2020 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0266

328, chemin Jackson (Lac Diez-d 'Aux)

Nature de la demande :

Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal résidentiel, implanté sur le lot 5 588 434 du cadastre du Québec, à une distance de 6,44 mètres et d'une galerie à une distance de 5,11 mètres de la ligne de terrain avant au lieu que ces constructions soient implantées à une distance minimale de 10 mètres de la ligne avant, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-72 (Lac Diez-d 'Aux).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement n° 2018-498, Règle d'interprétation concernant les marges, article 11 : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].

- Règlement n° 2017-498, annexe 2, grille des usages et normes de la zone habitation H-72 (Lac Diez-d 'Aux): La marge avant minimale prescrite est de 10 mètres.

CONSIDÉRANT LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES CAUSÉES PAR LE CORONAVIRUS (COVID-19) ET LE FAIT QU'IL EST POSSIBLE QUE LA SÉANCE DU CONSEIL SE TIENNE À HUIS CLOS, QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PAR CETTE DEMANDE PEUT SE FAIRE ENTENDRE AUPRÈS DU CONSEIL PAR COURRIEL À secretariat@wentworth-nord.ca , AVANT 16 HEURES, LE 18 SEPTEMBRE 2020.

Donné à Wentworth-Nord, ce 3e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 3e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière.